



# LOI TRAVAIL STOP AU CARNAGE !



## Loi travail, une loi dévastatrice pour les droits de toutes et tous, qui permettrait :

- Moins de protections collectives et une refondation du code du travail d'ici 2 ans (Art.1),
- Aux employeurs, d'augmenter le temps de travail hebdomadaire sans consultation (ni des syndicats représentatifs, ni de l'inspection du travail), sur une plage de 3 ans (Art.2),
- De baisser la rémunération des heures supplémentaires à 10%, contre 25% aujourd'hui (Art.2),
- L'extension du forfait jour aux entreprises de moins de 50 salarié-e-s (Art.2),
- L'annulation des congés payés jusqu'à la veille de ceux-ci (Art.3),
- Les accords d'entreprise pourront être validés sans la signature de syndicats représentatifs ; si les salarié-e-s refusent leur application, ils seront licenciés pour « motif personnel » (Art.7/10/11/12),
- L'ubérisation de la société, c'est-à-dire la généralisation des emplois non soumis aux cotisations sociales et aux droits sociaux garantis par la Sécurité Sociale : chômage, retraite, santé et famille (Art.27),
- La facilitation des licenciements économiques (Art.30),
- La casse de la médecine du travail (Art.44),
- Les privé-e-s d'emplois qui passent à la caisse (Art.52),
- Possibilité d'organiser un référendum même si les syndicats majoritaires s'y opposent.

Ce projet de loi s'il est adopté, généralisera le dumping social entre les entreprises, en leur permettant de baisser les coûts de production par une diminution des salaires, en facilitant les licenciements, en augmentant le temps de travail.

La révolution numérique à laquelle nous sommes confrontés et qui va détruire dans les 10 prochaines années des milliers de métiers, doit aussi nous faire réfléchir. L'amélioration des technologies doit avant tout profiter à la société dans son ensemble, aux salariés en particulier en améliorant leurs conditions de travail, et non pas à une minorité qui concentre les richesses.

Pour la CGT d'autres perspectives existent !

- Il nous faut renforcer les droits des salariés en matière de formation professionnelle pour prévenir le cas échéant toute rupture de contrat par des passerelles entre métiers
- Baisser le temps de travail à 32 h afin que nous puissions tous travailler moins, travailler mieux, travailler tous !
- Relancer l'économie en augmentant les salaires, les pensions et les minima sociaux
- Améliorer la démocratie sociale dans les entreprises en renforçant les droits des IRP
- Construire un code du travail du XXI<sup>ème</sup> siècle introduisant des droits nouveaux pour les salariés. (par exemple : le nouveau statut du travail salarié).

Le 28 juin, 704 129 votations citoyennes ont été remises à François Hollande venant de 15 796 bureaux de vote, avec une expression de 91,99% pour le retrait du projet de loi travail.

Toujours mobilisée pour le retrait de cette loi dévastatrice pour les garanties individuelles et collectives, la CGT appelle les salarié-e-s, retraité-e-s, jeunes et privé-e-s d'emploi à se mobiliser et maintenir la pression.

**GRÈVE ET MANIFESTATION MARDI 5 JUILLET  
SAINTES - 17 H 30 – Palais de Justice**